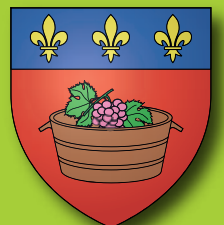




SEMALENS

Info

JUIN 2021





Cette première année de mandature nous a permis de finaliser de nombreuses réalisations et de lancer nombre de projets malgré l'emprise de la COVID.

Bien sûr cette crise sanitaire nous a empêché d'organiser les **manifestations publiques** telles que les **réunions de quartiers** comme nous l'avions promis. C'est pourquoi, avec l'équipe municipale nous essayons de vous donner le plus d'information possible à travers ce Sémalens Info et dès que la situation le permettra, nous reviendrons vers vous pour les organiser.

Même la **commémoration du 8 mai** dernier s'est déroulée en comité réduit et sans « convivialité », sans vin d'honneur, nous n'avons pas pu partager ces moments ensemble.



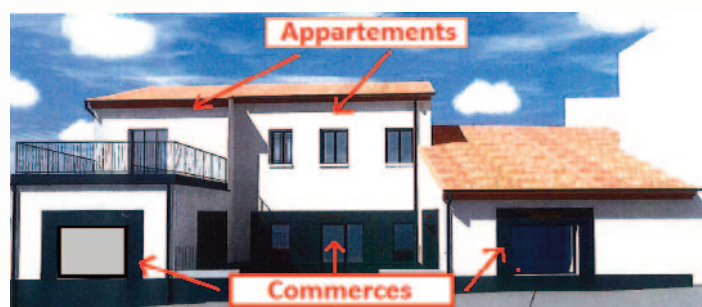
Comme annoncé dans le précédent Sémalens info, malgré le contexte, **les projets avancent** :

- La **rénovation et l'extension de la MSP** (Maison de Santé Pluridisciplinaire) sont bien avancées. Le timing est maintenu et les travaux devraient être finis d'ici la fin octobre.
- La **deuxième tranche** de remplacement de l'éclairage public « classique » par des « **Leds** » est terminée. Le village reste à partir de maintenant éclairé pendant la nuit avec une baisse de la densité à la tombée de la nuit.
- La **vidéoprotection** est en place et les gendarmes ont déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de la consulter.
- Le **traçage au sol** a été repris pour une grande partie. Les bandes jaunes seront repeintes par les agents du service technique d'ici l'été.
- La commune a financé le matériel de peinture afin que l'association des parents d'élèves puisse **décorer un mur à l'école** avec des dessins d'animaux et de lutins au grand bonheur des tout-petits. Les autres murs de la cour d'école seront peints pendant l'été.



- Un **City Stade (terrain multisport)** est en cours de construction entre la salle Didier Sudérie et le tennis.

Les permis de construire pour l'**aménagement de la maison Bourg Centre** ont été déposés. Pour mémoire, le projet prévoit 4 logements sociaux (1 au Rez-de-Chaussée et 3 appartements à l'étage) et 3 locaux commerciaux. (Une promesse de bail a déjà été validée). (Voir visuels ci-dessous)



- Comme vous avez pu le remarquer, l'**adressage** est en cours, environ **1000 foyers** sur la commune doivent changer de numéro, d'adresse ou les deux. (voir article plus loin). La mise en place de l'**écrivain public** a connu un franc succès, plusieurs personnes sont venues se faire accompagner par les secrétaires de mairie pour faire leurs changements d'adresses. A ce jour nous sommes en train de réfléchir comment « **pérenniser** » et « **maintenir** » ce service.

Vous trouverez joint au présent journal le **plan de la commune** actualisé. (Au verso se trouve le chemin de randonnée du « **Plôs de Drulhe** »).

- Un nouveau chemin de randonnée a été créé et fléché. Ce circuit de **randonnée s'appelle « le chemin des amoureux »** dont vous trouverez le circuit sur le flyer ci-joint.
- Les **Berges du Sor** sont nettoyées et des tables de pique-nique ont été mises en place
- Une commission est en train de travailler pour créer « La fête des Producteurs et fête du Pumpet » au moment où je vous écris, toute l'équipe municipale espère que cette manifestation pourra être maintenue. Deux dates sont à retenir, le **23 juillet** et le **27 août**. Des flyers seront distribués pour vous donner les dernières informations au moment opportun.
- Le **marché** est en plein **développement**. A ce jour, tous les 2^e dimanche de chaque mois, environ 10 stands sont présents. Globalement on couvre tous les secteurs : Apéros, Vins, Viandes, Poissons, Poulet, Fromages, Fruits et Légumes, miel, plants de culture et plantes.
- Un **centre de vaccination** a pu être mis en place sur Sémalens grâce à la MSP du Sor, en association avec la mairie. Plusieurs médecins et infirmières ont pu s'organiser sur plusieurs semaines pour réaliser des vaccinations. **1000 personnes** ont ainsi pu recevoir leurs injections. Par ailleurs, un **centre de dépistage** a été opérationnel d'octobre à fin avril dans les locaux de la mairie.

Nos projets à venir sont multiples :

- L'étude d'une **passerelle sur le Sor** est lancée. Cette passerelle permettra de franchir le Sor, depuis les berges du Sor pour se rendre sur l'ancien chemin des Charrettes qui se trouve en dessous du cimetière.
- Au vu du nombre d'enfants qui mangent à la **cantine** chaque jour, l'**agrandissement** de celle-ci s'impose. Aussi, un architecte est chargé d'étudier la faisabilité et le coût pour faire une extension d'environ 40 places. La réalisation est prévue pour 2022.
- Le **lotissement « Bourg Centre »** est également à l'étude avec des lotisseurs.
Dès que nous aurons de plus amples renseignements, nous reviendrons vers vous.

- Un **grand jeu pour les enfants** sera installé devant la salle Polyvalente. Les petits (> 2 ans) pourront s'amuser.

Beaucoup d'habitants m'interpellent sur la **sécurité** sur la commune, et plus particulièrement l'axe **D14, Rue du Théron et rue Bastide**.

Le projet est complexe, beaucoup d'interlocuteurs sont concernés. Pour nous aider dans l'étude, le cabinet Gaxieux est mandaté. Le projet, dans un premier temps est de réaménager la rue du Théron jusqu'au carrefour avec le chemin de Pétaureau.

Notre souhait est de faire un **rond-point** à ce carrefour, et de créer des chicanes dans la rue du Théron avec une **interdiction de circulation pour les camions en « Transit »**. Reste à définir le tonnage avec le Département. Il faudra de la patience, mais notre volonté est d'aboutir à cet aménagement. Les premières réunions sont programmées avec le département avant l'été.

Avant de terminer, j'ai une pensée pour nos **associations**. Associations qui ont souffert cette année et qui n'ont pas pu organiser les **activités et manifestations** comme souhaitées.

Avec les élus, nous réitérons notre volonté de les épauler et de les accompagner pour sortir de cette situation complexe.

Enfin, un mot pour nos agents, que ce soit les agents des écoles, du service technique ou service administratif, sur lesquels jour après jour, nous pouvons compter. Nous avons une **équipe soudée, impliquée et engagée**. Je les remercie pour leur efficacité, leur savoir-faire et leur disponibilité.

Depuis le début de cette année, les **services** ont été réorganisés.

Joëlle Molléjo est DGS (Directrice Générale des Services) ; Soni Dallongeville responsable des équipes techniques, Daphnée Gerdelat, responsable du service administratif et Florence Albert responsable de la cantine, garderie et périscolaire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Sémalens Info et profite de l'occasion de vous souhaiter à toutes et à tous un **bel été**, et avant tout une **bonne santé**.

Annette VEITH



L'adressage

Ça y est, nous y sommes

Cela fait plusieurs mois que nous vous l'annonçons, les **changements d'adresse** ont démarré sur la commune comme dans tout le département.

Ce travail phénoménal, on ne peut le réussir que **grâce à vous tous**.

Nous sommes tout à fait conscients que cela a entraîné des complications dans votre quotidien.

Comme indiqué dans le courrier d'accompagnement, le fait de donner à chaque habitation une **adresse précise** (normée), qui correspond à des coordonnées GPS, vous permettra d'être trouvé de façon garantie par les services de secours (pompiers, gendarmerie, professionnels de santé), la poste, les livreurs de colis etc ... En plus, afin de pouvoir bénéficier de la fibre ces coordonnées sont indispensables.

Cela fait plus d'un an que les rues, chemins, impasses, avenues et routes ont été identifiés par les élus, des noms ont été créés au sein du conseil municipal et des nouveaux numéros ont été attribués. (Plus de 1000 changements d'adresse ont été réalisés).

Pour mémoire les différentes appellations ont des **significations d'accessibilité** très précises pour les différents services.

AVENUE => Grande voie urbaine plantée d'arbres, le plus souvent radiale (Avenue de la Gare ; Avenue de la Nouairade...)

CHEMIN => Voie de terre préparée pour aller d'un lieu à un autre (Chemin Vidal)

IMPASSE => Voie à une seule entrée (Impasse de la Cocagne ; Impasse Plaine de Bise...)

PASSAGE => Galerie couverte et réservée aux piétons, qui sert au dégagement des rues voisines (Passage du Bourg)

ROUTE => Voie carrossable, aménagée pour aller d'un lieu à un autre (Route de Vielmur ; Route de Puylaurens ou route de Saix)

RUE => Voie de circulation aménagée dans une ville, entre les habitations et les propriétés closes (rue les Promenades ; rue des Grisonnes ...)

RUELLE => Petite rue étroite. (ruelle du Coustou ; ruelle de la Canelle)



RUE les
PROMENADES

Commune de SEMALENS

AVENUE
de la GARE

Commune de SEMALENS

IMPASSE
Le COMTE

Commune de SEMALENS

CHEMIN
des RUCHES

Commune de SEMALENS

Je tenais plus spécifiquement à saluer le travail formidable qui a été fait par nos agents de la commune.

Les agents des services techniques, qui ont placé les plaques de rue dans le village. (Soni, Jean-Jacques et Emmanuel).

Les secrétaires de mairie (Joëlle, Daphnée, Maëva et Mireille), qui ont dû faire un travail de « fourmis » pour identifier chaque parcelle avec les **noms des propriétaires** selon les **données cadastrales** afin de pouvoir écrire à chacune et chacun pour signaler la nouvelle adresse.

En plus, comme promis, elles se sont rendues disponibles pour accompagner les personnes qui le souhaitaient dans leurs démarches. Josette Alquier, élue a également endossé ce rôle d'**écrivain public** pour donner un coup de main.

Enfin, je tiens également à saluer nos élus, qui ont distribué les courriers avec les nouveaux numéros, et dont certains se sont dévoués pour apposer les nouvelles plaques sur les maisons là où il y avait une demande. (Je pense à Patrick Viala, adjoint au maire et responsable du CCAS).

Je termine avec un grand « **Merci** » à vous tous, également pour la compréhension de ceux d'entre vous qui ont rencontré des difficultés. Grâce à vous, cette « **opération adressage** » s'est déroulée globalement dans de bonnes conditions.

Annette Veith

L'ADRESSAGE

Le saviez-vous ?

Éléments réglementaires de l'adressage :

L'adresse n'est pas régie par un seul texte de référence mais par un ensemble de décrets, de circulaires ou d'articles issus de différents codes. Ci-dessous, nous vous en donnons quelques-uns :

Décret du 4 février 1805

Fixe le système de numérotation de la ville de Paris

Ordonnance Royale du 23 avril 1823

Rend applicable les dispositions du précédent aux autres communes. L'apposition d'une numérotation sur les immeubles est obligatoire dès qu'elle est décidée par le Maire, le propriétaire ne peut s'y opposer. Il est tenu d'entretenir la numérotation, la commune ne prenant en charge que la première installation.

DE PAR LE ROI.
ÉTAT des Nombres de toutes les Maisons, sans différenciation, de la Ville & Faubourg d'Angers,
 ordonné en exécution de l'Article III. de l'Article V. de l'Ordonnance de Roi, du premier Mars 1768.

Noms des Familles	Maison	OBSERVATION
Propriétaire M ^r de la Roche	1	
Propriétaire M ^r de la Roche	2	
Propriétaire M ^r de la Roche	3	
Propriétaire M ^r de la Roche	4	
Propriétaire M ^r de la Roche	5	
Propriétaire M ^r de la Roche	6	
Propriétaire M ^r de la Roche	7	
Propriétaire M ^r de la Roche	8	
Propriétaire M ^r de la Roche	9	
Propriétaire M ^r de la Roche	10	

*Premier recensement des habitants de la ville d'Angers, 1769.
 Première page, numérotation à partir de l'hôtel de ville.*

La loi du 11 frimaire an VII (article 4, paragraphes 2 et 9) stipule que les frais d'établissement, d'entretien et de renouvellement des plaques indicatrices sont exclusivement à la charge des communes. Il vous appartient donc de rappeler aux Maires qu'en application des textes précités ils doivent non seulement faire procéder par le Conseil Municipal à la dénomination de toutes les rues de la commune, mais encore porter à la connaissance du public les noms des rues, soit par des poteaux plantés aux carrefours, soit plus généralement par des plaques indicatrices fixées sur les immeubles. Il conviendra, bien entendu, de veiller avec toute la vigilance désirable au bon entretien et à la lisibilité constante de ces plaques ou poteaux. Les propriétaires des immeubles concernés ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices. »

Circulaire n° 6 du 3 janvier 1962 (DGCL)

« En vertu des articles 47-5 et 48a du code municipal, il appartient aux conseils municipaux de délibérer sur la dénomination des rues et places publiques ; les délibérations prises à cet effet doivent être soumises à l'approbation du Préfet ou du Sous-Préfet, suivant qu'il s'agit ou non de communes de l'arrondissement chef-lieu lorsque cette dénomination constitue un hommage public ou le rappel d'un événement historique.

Le Code général des collectivités territoriales.

L 2321-2 20°

L'installation, l'entretien, le changement des plaques de rues est à la charge de la commune. Ces dépenses sont obligatoires et afférentes « aux dépenses d'entretien des voies communales ».

Article L2212-2

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment :

Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices et monuments funéraires menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées.

Article L2213-28

« Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la **première fois à la charge de la commune**.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

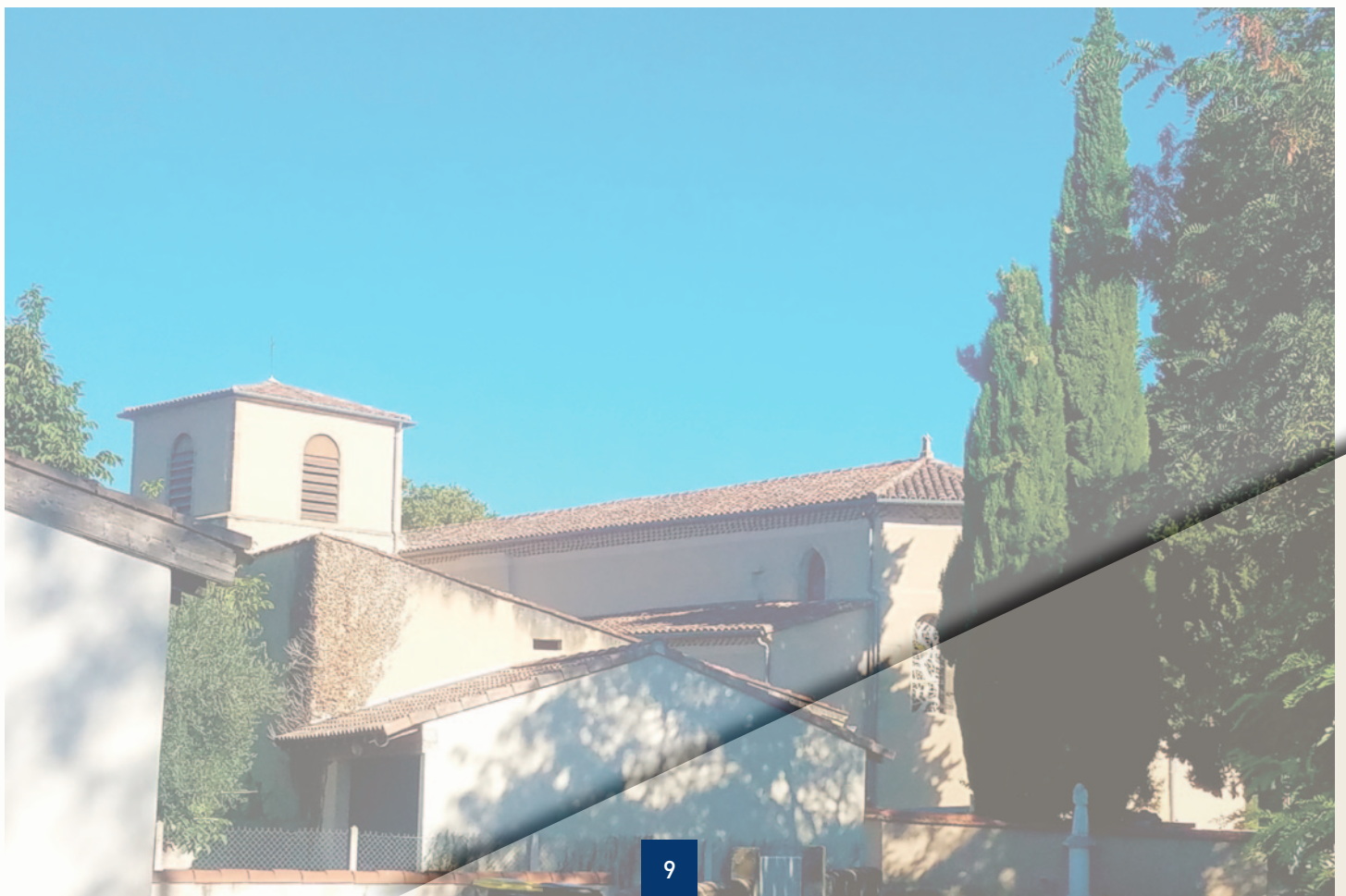
EN BREF

Le Maire veille au titre de son pouvoir de police générale à la « **commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques** » conformément au 1° de l'article L.212-2 du CGCT. Les communes de plus de 2000 habitants doivent transmettre au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre, une liste des voies publiques et le numérotage des immeubles ainsi que leurs modifications.

Il appartient au Conseil Municipal de **délibérer sur la dénomination des rues et des places publiques**, Délibérations soumises à l'approbation du Préfet.

La dénomination des voies est entièrement à la charge de la commune. Ces dépenses sont afférentes aux "dépendances d'entretien des voies communales". **La numérotation est à la charge de la commune à la première installation seulement**. Le propriétaire est ensuite chargé de son entretien et renouvellement le cas échéant.

Les propriétaires des immeubles ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices de noms de rues ou de numérotation sur leurs immeubles.



CALENDRIERS



Spécialités créoles **MONTICASE***



Fromagerie **ROQUES***

LUNDI

MARDI

MERCREDI



Primeur **ALARY***



Boulangier **Y. BRIANTI**

Fromagerie **ROQUES**

Poissonnerie **DENIS**

Boucherie **AUSSENAC**



Foodtruck **LA REMORK**



COCAS PATISSERIE*



Herboristerie*



LA CAVE DU THERON*

M
A
I
R
I
E

des PROMENADES



Poulets rôtis **ISALEX***



Boucherie **AUSSENAC***



Spécialités orientales*

JEUDI VENDREDI SAM. DIMANCHE

MATIN			
Primeur ÇA SE PASSE AU JARDIN*	Primeur ALARY	Marché* : 2 ^e dimanche du mois	Gourmandises*
	Spécialités orientales		



Gourmandises*

SOIR



Pizza **Ô CAMTAR'N**



Horticulteur **COMBES MAGNAVAL***



Miel **TOMATIS***



Primeur **ÇA SE PASSE AU JARDIN***



Poissonnerie **DENIS***

* Expositants et leurs emplacements sur le marché du dimanche

MSP

Les travaux avancent.

Les travaux de l'extension et la rénovation de la MSP de Sémalens ont débuté en janvier, pour une livraison en fin d'année (fin octobre).

A ce jour, les différents corps de métier respectent le timing. L'extension va permettre le regroupement de l'ensemble de l'offre de soin sur un site unique.

Les travaux sont supervisés par Clément PASSELERGUES, assistant maître d'ouvrage et Jean-Claude BRASSARD, 1^{er} adjoint au maire. Une réunion de chantier a lieu toutes les semaines.



Comme indiqué précédemment, plusieurs instances participent au financement. Ci-dessous la photo du panneau positionné à l'entrée du chantier mentionnant les co-financiers du projet.



Un CENTRE de VACCINATION

EPHEMERE sur SEMALENS

Depuis le 17 février, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du SOR (Cabinets Médicaux, Pharmaciens et infirmier(e)s de Sémalens et Soual en collaboration avec les deux mairies) a créé un « **centre de vaccination éphémère** » dans la salle Rose Barrau à Sémalens.

Grâce à l'investissement des **professionnels de santé** des environs (Soual, Sémalens, Guitalens, Puylaurens, Damiatte, Saïx, Vielmur) 1000 doses Moderna ont été injectées sur plusieurs semaines.



En posant la question à Alain Pagès, Médecin Généraliste de Sémalens, qu'est-ce qu'un d'un **centre de vaccination éphémère**, ce dernier explique :

« il s'agit d'une **autorisation temporaire** de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ». **Près de 2000 doses Moderna** ont été livrées et ces doses ont été réparties sur les différents médecins souhaitant participer.

Chaque médecin a contacté des patients éligibles selon les recommandations officielles.

La commune de Sémalens a souhaité accompagner la mise en place de ce centre. En effet, la salle communale de Sémalens a été transformée en centre de vaccination grâce à l'installation de barrières de séparation. De plus, la salle a été équipée avec du wifi (indispensable pour le transfert des données – un câble réseau a été tiré sur plusieurs mètres) une imprimante et la commune de Soual a mis à disposition du gel hydroalcoolique, des gants

L'objectif a été d'aller au-devant, d'aller au plus proche de la population sur notre territoire, aider nos concitoyens à pouvoir se faire vacciner plus aisément, dans un environnement, humain, rassurant et non stressant.

L'accueil des personnes au centre de vaccination a été assuré par des bénévoles (Josette Alquier élu) et Francine Portes (Bénévole au sein du CCAS) et des bénévoles du CCAS de Soual. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

ECOLE



L'école s'est fait une beauté

Suite aux annonces gouvernementales l'école a été obligée de fermer les portes à ses petits écoliers. Ce temps a été rudement mis à profit par l'association des parents d'élèves de concert avec la municipalité.

C'est avec une grande joie que les élèves de l'école ont pu admirer, à leur retour, une magnifique fresque réalisée par l'association des parents d'élèves (APE).

Ce chantier avait été largement remis en cause car le

chantier jeune, qui était prévu, ne pouvait plus honorer le contrat suite au confinement annoncé pour le mois de mai.

Grâce à la détermination de l'APE et la réactivité des agents de la municipalité, le chantier a pu voir le jour, au plus grand bonheur des petits et des grands.

Ces fresques seront poursuivies par l'APE et le chantier jeune durant le mois de juillet.

Les beaux jours arrivant à grands pas, une pergola a été installée dans la cour de récréation par les agents municipaux. Un beau travail de sécurisation, de cette installation, a également été pris en charge par les agents afin que celle-ci soit opérationnelle pour la réouverture.



*L'école a profité du confinement pour se faire une petite beauté.
Nous remercions l'APE et les agents municipaux pour leur investissement.*



CIMETIÈRE

Comme il avait été écrit dans le dernier Sémalens info, l'extension du columbarium de 15 places est réalisée et en service.

Le processus de relevage des tombes abandonnées ou en fin de concession est toujours à l'étude et devrait être lancé d'ici la fin de l'année.

La propreté du cimetière est toujours un point très surveillé et le résultat est bien là.

Néanmoins nous regrettons des comportements inacceptables de vols divers (fleurs, plaques ...) qui engendrent quelques mécontentements bien légitimes. Un rappel a été fait, la vidéo protection sera un atout majeur, pour traquer ces voleurs. Nous invitons les victimes à déposer plainte systématiquement.

A partir du 1^{er} septembre, nous avons pris la décision de modifier une tradition communale qui consiste à offrir une composition florale aux défunts habitants la commune et inhumés dans notre cimetière, elle sera désormais faite une fois par an lors de la Toussaint, ceci afin de ne pas oublier quelqu'un, ou de ne pas avoir le temps matériel de commander.

Nous savons pouvoir compter sur vous, pour que ce lieu demeure dans la quiétude et le respect de chacun. Merci d'utiliser les containers mis à votre disposition aux entrées pour les déchets de vos concessions et exclusivement à cela.





Après plusieurs années privés de leur épicerie de village, les habitants de Sémalens ont pu retrouver le plaisir de faire leurs courses à proximité de chez eux. Fin janvier, Laure Bourrel et Sandra Rancière ouvraient leur "**Comptoir épicier**". Depuis, elles ont dû faire face, comme

tous les français à la pandémie en s'adaptant au couvre-feu et aux mesures sanitaires. Elles proposent des produits frais, de l'épicerie sèche, des produits d'entretien et d'hygiène et aussi des produits régionaux.



Laure et Sandra vous accueillent
du lundi au samedi de 8h à 13h et de 15h à 19h
ainsi que le dimanche de 8h30 à 12h30.

NOUVELLE
ÉPICERIE



Une **boutique éphémère**, installée au fond du commerce, a pu rouvrir le 19 mai. Elle accueille tous les mois 3 créateurs de Sémalens et des villages voisins (Peinture, Bijoux, Articles textiles...).

Du petit oublié au panier complet, la tranche d'âge des clients est large et tout le monde s'y retrouve ! L'accueil est personnalisé et permet de maintenir un lien social avec les personnes les plus vulnérables.

Le commerce n'est pas franchisé, ce qui lui permet de garder des prix raisonnables pour un commerce de proximité.



MARCHÉ des PRODUCTEURS et FETE du PUMPET

Sous l'égide de la mairie, le comité de la **Fête des Producteurs et du Pumpet** vous propose 2 marchés de producteurs les **23 juillet et 27 août 2021** de 17h00 à 22h00.

Venez à la rencontre des producteurs et venez déguster des tapas, une paella, une assiette de charcuterie, des quiches, des huîtres, des pâtisseries sucrées, salées arrosées d'une bière artisanale ou d'un bon vin.

Le groupe **FQ50** animera la soirée 23 juillet et le groupe **ACOUSTIC'OPS** celle du 27 août.

Le marché du 27 août sera couplé à une exposition de dessins des élèves de l'école primaire autour du thème : dessine un **pumpet** ainsi qu'à un **concours** de celle ou celui qui fera le meilleur Pumpet. Alors si vous avez des talents de pâtissier, n'hésitez pas à relever le défi.

Venez nombreux !



Pratiques artistiques

UN DEJEUNER sur L'HERBE



En ces temps de distanciation physique, depuis le mois de novembre, l'association *Un déjeuner sur l'herbe* a continué à proposer mensuellement à ses adhérents adultes, des stages de pratiques artistiques sur un format adapté aux circonstances ; Dès le vendredi un travail à réaliser en autonomie avec la possibilité de joindre par mail l'intervenante et une rencontre en visio-conférence le dimanche soir. Voici quelques images de travaux réalisés sur le

thème de l'eau, des arbres, des animaux, de la montagne...

Nous sommes heureux de pouvoir nous retrouver* et de partager à nouveau notre pratique sur de vrais temps d'atelier !!!

(*dans le respect du protocole sanitaire en vigueur évidemment !)

Elisabeth Delétang

Info et contact :

1.dejeunersurlherbe@gmail.com
<https://edeletang.wixsite.com/travaux>

MJC

Une belle enseigne pour la MJC Dès le début de la saison 2016-2017 les membres du bureau préparaient la fête des 70 ans de la MJC. La question se posait par rapport à l'enseigne vieillissante, pourquoi ne pas profiter de cet anniversaire pour la refaire et la dévoiler ce soir là. Finalement le délai a été trop court pour réaliser ce projet dans de bonnes conditions. Nous décidons de prendre le temps et en profiter également pour modifier le logo. Qu'il soit plus moderne et présent sur l'enseigne. Mathieu OURADOU de « **Lezartscréation** » qui conçoit déjà les flyers nous propose plusieurs créations dont une représentant les activités de la MJC avec le nouveau logo au centre. L'entreprise Graphprint de Saix fabriquera l'enseigne. Une subvention de la fédération départementale MJC vient compléter notre financement. Elle prendra



place en Janvier 2021 sur la façade rénovée par la Mairie. La saison 2020-2021 a été marquée par l'arrêt total des cours au deuxième confinement et ont repris progressivement au 6 Avril en fonction du couvre-feu et complètement mi-mai pour les adultes en extérieur. Les enfants ont eu plus de chance, ils ont pu reprendre dès décembre grâce à notre organisation, l'implication des animateurs et d'Aurelie avec un protocole strict. Malgré cela, les activités enfants ont joué au « yoyo » avec les différentes décisions gouvernementales dont nous étions tributaires elles se sont arrêtées et ont recommencées à diverses reprises de quoi en perdre son latin !!!! Nous espérons clôturer la saison avec la fête de la MJC le samedi 26 Juin Pour la saison 2021-2022 le programme est en train de se finaliser, il sera envoyé aux adhérents en version PDF dès que possible. Vous pourrez le retrouver sur la page Facebook de la MJC ainsi que sur le site. Il sera également affiché chez les commerçants du village. En espérant avoir une saison moins mouvementée et surtout plus sportive et artistique que les deux précédentes.

Le mot de la présidente



L'été sur la toile à Sémalens

Juillet : lundi 5 et 19 • 22h30
Août : lundi 2, 16 et 30 • 22H00

Séances dans la cour de l'école

CLUB AFFILIÉ à la FFT

Jeu set et match !

Vous souhaitez jouer au tennis, renseignez-vous.

- École de tennis le mercredi après-midi,
- Cours adultes 1H30, le mercredi soir, encadré par un enseignant.
- Utilisation privative, jouer entre amis, court extérieur à votre disposition avec la Carte Pass*
- Possibilité en étant licencié, d'intégrer les équipes en compétition.

Adresses E.mail :

- **Christophe LATAPIE**, Président du Club – christophe.latapie01@orange.fr – 06.74.18.94.83
- **Domi UMBEKAND**, Trésorier du Club – domvava@live.fr
- **Vincent BASELGA**, Secrétaire du Club – vincentba81@gmail.com

* « Carte Pass » délivrée à l'inscription.

Laissez-vous tenter par le Club de Tennis

L'adhésion par contribution de licence vous permet d'intégrer un Club affilié à la Fédération Française du Tennis (FFT). C'est la garantie de trouver une



structure responsable, qui correspond au mieux à vos attentes.

Pour ceux qui étaient inscrits la saison précédente à des cours de perfectionnement, qui ont subi les préjudices liés aux contraintes du COVID-19. Le Club s'engage à reconduire le coût des cours annulés durant la période du confinement sur cette nouvelle saison 2021-2022. Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter, toute l'équipe est prête à vous répondre et vous souhaiter une bonne saison.



Après une saison limitée aux activités de plein air, nous espérons vous retrouver tous en Septembre !

Volley-Ball Badminton VTT Marche nordique Cyclotourisme Poker Course à pied Semalfit



Facebook : Les amis du Semal - Site @ lesamisdusemal.fr

